



Aux Organisations Non Gouvernementales
(ONG)
jouissant du Statut d'Observateur auprès de la
Commission Africaine des Droits de l'Homme
et des Peuples (CADHP)

Ref: ACHPR/STC/OS/81OS/GAM/...903.../24

Date: 27 Aout 2024.

**INVITATION À LA 81^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)
DU 17 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2024**

J'ai l'honneur d'informer toutes les Organisations Non Gouvernementales (ONG) que la 81^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) se tiendra du **17 octobre au 6 novembre 2024** au Centre international de conférences Sir Dawda Kairaba Jawara à Kololi, République de Gambie, et qu'elles sont invitées à participer à la session publique prévue du 17 au 27 octobre 2024 (en présentiel) ainsi qu'à la cérémonie de clôture (en présentiel) le **6 novembre 2024**.

Comme d'habitude, les ONG sont invitées à prendre en charge les frais de voyage et d'hébergement liés à la participation de leurs représentant(e)s.

Nous invitons les représentants des ONG à remplir le formulaire d'inscription préliminaire sur le site web de la Commission à l'adresse <https://achpr.au.int>, sous la rubrique "Actualités et Médias - Événements à venir - 81^{ème} Session Ordinaire" avant le 3 octobre 2024. Un avis avec des directives supplémentaires sur la session et une note d'information ont été téléchargés dans la même section. Le projet de l'ordre du jour de la session publique sera communiqué sous peu.

Lors de l'inscription, chaque participant est invité à télécharger, via le lien fourni sur le formulaire d'inscription, une copie numérisée de la page des données biographiques de son passeport/document de voyage et une photo d'identité au format jpeg ou jpg, qui sera utilisée pour préparer un badge pour sa participation à la session.

Les représentant(e)s venant de pays nécessitant un visa d'entrée pour la Gambie sont conseillés de se procurer des visas avant de voyager en Gambie. Les informations sur l'immigration et les exigences, ainsi que la demande de visa en ligne, peuvent être consultées à l'adresse <https://gambiaembassy.eu/visa-application>. Pour ceux qui n'ont pas d'ambassades ou de représentation diplomatique de la Gambie dans leur pays de résidence, des mesures seront prises par le Gouvernement hôte pour faciliter la délivrance des visas à l'arrivée en Gambie, à condition qu'ils aient soumis leurs formulaires d'inscription et les copies numérisées des pages de données biographiques de leur passeport au Secrétariat de la Commission comme demandé.

Les représentant(e)s sont conseillés de se faire vacciner et de voyager avec leurs carnets de vaccination, en particulier leurs carnets de vaccination contre la fièvre jaune.

Les représentants des ONG souhaitant s'exprimer sur un des points de l'ordre du jour doivent compléter le formulaire d'inscription en ligne pour les déclarations à l'avance et télécharger leurs déclarations prévues en utilisant le [lien](#) fourni. Les déclarations peuvent également être envoyées par e-mail à achpr.session@africa-union.org en copiant Meribolee@africa-union.org dès que possible, car cela est une condition préalable pour prendre la parole.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Banjul et de votre participation à la Session.

DocuSigned by:
Cordialement
Mme Abiola Idowu-Ojo
Secrétaire Exécutive de la Commission